

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
Reçu en préfecture le 11/07/2024  
Publié le  
ID : 038-213801004-20240704-DEL\_20240704\_11-DE



**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Christel METAY, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Audrey MARRON

Ont donné procuration : M. Michel SALVI à Karim DALIBEY,  
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET  
Mme Anne LAURENT à Audrey BUISSON

Secrétaire de séance : Mme Audrey MARRON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 28 juin 2024	Vendredi 28 juin 2024	Jeudi 11 juillet 2024

**11- Approbation des tarifs de l'atelier cirque**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL\_20230704\_10 en date du 04 juillet 2024 relative à la mise en place d'un atelier cirque pour les enfants âgés de 3 à 5 ans,

Vu l'avis favorable de la commission Loisirs/Jeunesse en date du 22 mai 2024,

Considérant la nécessité de déterminer la tarification de la nouvelle activité artistique proposée par la collectivité,

Aussi, il est proposé au conseil municipal les tarifs présentés ci-dessous :

TARIFS – ATELIER CIRQUE									
QUOTIENT FAMILIAL	0/310	311/460	461/590	591/730	731/880	881/1171	1172/1440	1441 et +	Ext
TARIFS	114 €	133 €	152 €	171 €	190 €	209 €	228 €	247 €	380 €

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la grille tarifaire de l'atelier cirque.

**Décision** : Adoptée à l'unanimité

